

	RYTHME DE CHANGEMENT DES DISPOSITIFS MEDICAUX	HAD-RP-PROT48-V2 Date d'application: 09/09/2025
---	--	---

I. OBJET ET/OU OBJECTIFS

Ce protocole a pour objectif de rappeler les rythmes de changement des dispositifs médicaux.

II. DOMAINES D'APPLICATION ET PERSONNES CONCERNÉES

Ce protocole s'applique à la Filière domicile :

- ✓ Infirmier libéraux
- ✓ IDEC HAD
- ✓ Aides-soignants

	Rédigé par :	Vérifié par :	Approuvé par :
Nom :	Claire BRONCY Infirmière Hygiéniste	Angélique FUMERON IDE Encadrant HAD	Dominique VELTEN Directrice HAD
Date :	08/09/2025	08/09/2025	08/09/2025
Visa :			

III. DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Dispositif médicaux	Rythme des changements
Tubulures	
Tubulure sur perfusion simple	96h
Tubulure sur seringue électrique	96h
Tubulures produits sanguins, traitement antimitotique	Après chaque administration
Tubulure émulsions lipidiques	24h ou après chaque administration
Tubulure sur Chambre implantable	96h
Cathéters	
Changement aiguille sur Chambre implantable	7 jours sauf aplasie 48h
Changement de cathéter périphérique	96h
Pansements	
Pansement sur CCI	7 jours sauf aplasie 48h
Pansement sur KT périphérique	Uniquement en cas de souillure ou décollement
Pansement PICC line	8 jours maximum en l'absence de souillure
Pansement Midline	24h après la pose puis tous les 7 jours
Abord entéral	
Seringue alimentation entérale	24h
Tubulure	24h
Oxygène	
Lunettes ou masques à oxygène	Au moins 1 fois par semaine (+ si patient immunodéprimé)
Sonde à oxygène	24h
Sondes d'aspiration	A chaque aspiration
Bocal de recueil (aspirations)	Toutes les 24h
Abord Urinaire	
Sondage vésicale à demeure	Pas de changement systématique Pour conserver le système clos : pas de lavage de vessie ni de changements de poche systématique

IV. ANNEXES

NATURE DES MODIFICATIONS		
Version	Date	Objet de la modification
1	17/03/2021	Création du protocole (HAD-RP03-PRO03-PROT05-V2)
2	08/09/2025	Actualisation